

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 04 FÉVRIER 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 04 février 2011, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

**Tous les conseillers étaient présents.**

**Secrétaire de séance :** Hervé Trescartes a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **1-Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2-Délibérations :**

### **Extension du réseau de chaleur : consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage – demande de subventions :**

ce dossier est reporté à la prochaine réunion du conseil.

### **Rénovation de la mairie : emprunts :**

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, rappelle au conseil le plan de financement des travaux de rénovation de la mairie, qui comprend notamment :

- un emprunt TVA de 105 000€ sur 2 ans ;
- un emprunt « relais » de 125 000€ sur 4 ans ;
- un emprunt de 320 000€ sur 20 ans.

Il présente ensuite les propositions des trois banques consultées (Crédit agricole, Caisse d'Épargne, Crédit local de France). Après analyse, il apparaît que l'offre du Crédit agricole est intéressante pour l'emprunt TVA et que l'offre de la Caisse d'épargne est avantageuse pour l'emprunt « relais » et pour l'emprunt sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de réaliser :

- Un emprunt de **105 000€** auprès du **Crédit agricole** dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Objet : **Financement de la TVA des travaux de rénovation de la mairie**
  - Montant : **105 000€**
  - Type d'amortissement : taux variable indexé sur l'euribor 3 mois
  - Taux : 1.022%+0.54 de marge soit **1.56%**
  - Durée du prêt : **2 ans**
  - Périodicité de remboursement des intérêts : trimestrielle
  - Remboursement du capital : *in fine*
  
- Un emprunt de 125 000€ auprès de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Objet : **Financement des travaux de rénovation de la mairie**

- Montant : **125 000€**
  - Type d'amortissement : taux variable indexé sur l'euribor 3 mois
  - Taux : 1.08%+0.55 de marge soit **1.63%**
  - Durée du prêt : **4 ans**
  - Périodicité de remboursement des intérêts : trimestrielle
  - Remboursement du capital : *in fine*
- Un emprunt de 320 000€ auprès de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :
    - Objet : **Financement des travaux de rénovation de la mairie**
    - Montant : **320 000€**(montant à ajuster lorsque toutes les subventions seront connues)
    - Type d'amortissement : taux variable indexé sur le livret A
    - Taux : 2%+0.64 de marge soit **2.64%**
    - Durée du prêt : **20 ans**
    - Périodicité de remboursement des échéances : trimestrielle
    - Remboursement du capital : constant

Le conseil autorise M. le Maire à signer les contrats de prêt avec les banques retenues.

#### **Mise à l'étude de la création d'une AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) :**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, par délibération du 05 février 2010, de mettre la ZPPAUP en révision afin de prendre en compte le changement de vocation de certains terrains consécutif à l'élaboration en cours du PLU. Or, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, votée pendant cette révision, a remplacé les ZPPAUP par des AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Il convient donc de mettre à l'étude la création d'une AVAP sur le territoire de la commune parallèlement à l'élaboration du PLU. Les objectifs de cette mise en place consisteront à intégrer les évolutions de l'environnement législatif, notamment du Grenelle II, et les technologies nouvelles apparues depuis la création de la ZPPAUP (solaire, photovoltaïque).

Ces modifications se traduiront notamment par

- l'intégration en zone 4 de la ZPPAUP de terrains classés en zone ND du POS ;
- des ajustements de limites, pour faire coïncider les zones du PLU et de l'AVAP et améliorer la lecture de ces documents ;
- la suppression d'un certain nombre d'espaces boisés classés (EBC).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide la mise à l'étude de la création d'une AVAP sur la commune et de solliciter des subventions les plus larges possibles auprès de la DRAC Auvergne.

#### **Lotissement Les Narcisses : vente du lot n°8**

A l'unanimité le conseil décide la vente du lot n°8 du lotissement les Narcisses, cadastré B-2310 d'une superficie totale de 641m<sup>2</sup>, à M. Duchamp Alain, gérant de l'entreprise Dynamic Bois Charpente, au prix de 9.76€ le m<sup>2</sup>, net de taxe, et mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette vente.

#### **Réalisation de la piste forestière de « Coste Genille » ; choix du maître d'œuvre, plan de financement :**

Sur proposition de la commission Voirie, décision est prise à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre au GPF43 pour les travaux de voirie forestière au lieu-dit « Coste Genille » au taux de 8% du montant HT des travaux et d'approuver le plan de financement ci-après :

- Dépenses :

Exécution des travaux et mission de maîtrise d'œuvre : 9 763.20€ HT

Montant éligible : 5 483.20€ HT

- Recettes :

État-FEADER : 70%, soit 3 828.24€

CG2D : 10%, soit 548.32€

Autofinancement sur le montant éligible : 1 106.64€

PM : Autofinancement réel : 5 386.64€

### **Camping municipal : bilan 2010 – fixation des tarifs 2011 :**

Bruno Christophe, vice-président de la commission Tourisme, présente un bilan détaillé de la saison touristique 2010. Le camping enregistre un déficit en fonctionnement de 6 069,79€ dû à une baisse sensible de la fréquentation (-20%). Entre 2009 et 2010, les recettes ont diminué de 12,33% alors que les dépenses n'ont augmenté que de 3,91%. Pour promouvoir le terrain de camping et tenter de le rendre plus attractif une borne de vidange pour les camping-cars a été installée en 2010, les retombées économiques de ce nouvel équipement pourront être appréciées à la fin de la saison 2011.

La commission propose de réviser les tarifs pour 2011 en appliquant une hausse globale de 5% et en créant deux nouveaux tarifs pour les camping-cars, l'un de 2€ correspondant à l'accès à la borne de vidange et l'autre de 10€ forfaitaire comprenant l'accès à la borne et à l'aire d'étape.

Le conseil après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs 2011.

### **Cimetière : reprise de concessions à l'état d'abandon :**

M. le Maire propose au conseil de reprendre, au nom de la commune, 5 concessions à l'état d'abandon, état constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle conformément à l'article R. 2223-12 du Code général des Collectivités territoriales.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise par 14 voix pour et une abstention (G. Caroff-Duflos), M. le Maire à reprendre au nom de la commune les concessions ci-après :

| <b>N° d'emplacement</b> | <b>Noms</b>         | <b>Date d'acquisition</b> |
|-------------------------|---------------------|---------------------------|
| 153                     | Pouzols-Pubellier   | -                         |
| 169                     | Garnier Auguste     | 19/08/1912                |
| 174                     | Blanc-Giraud-Orlhac | 30/07/1881                |
| -                       | Giraud Jacques      | -                         |
| -                       | Breul Clément       | -                         |

### **Cession du Collège au Conseil général :**

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a décidé, par délibération du 03 juillet 2009, de céder le collège au Conseil général sous réserve d'une rétrocession gratuite en cas de désaffectation de celui-ci.

Le conseil avait souhaité instaurer cette clause de rétrocession en compensation du financement de la construction du collège qui a pesé lourdement sur la gestion de la commune pendant 30 ans.

Or, la loi prévoit soit le transfert intégral de propriété, soit le maintien de la situation actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'annuler sa délibération du 03 juillet 2009 et d'accepter la proposition de cession à titre gratuit du bâtiment du collège et du terrain attenant au Conseil général sans condition de rétrocession.

M. le Maire rappelle que la cession se limitera à l'enceinte actuelle du collège (parcelle B-2537), frais d'acte et de document d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

#### **Avis du conseil sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 3 170 animaux équivalents porcs sur la commune de Vernassal :**

Le conseil émet à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation de la SARL Val au Blé en vu d'exploiter un élevage de 3 170 animaux équivalents porcs sur la commune de Vernassal.

#### **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur l'immeuble cadastré B-2143 sis le Pré du Mié (usine Cim) et sur l'immeuble cadastré B-456 sis 8 rue des Termes.

#### **Piste forestière du Tour de Bar : convention de maîtrise d'ouvrage-demande de subventions**

M. le Maire rappelle au conseil qu'en 2003, les communes d'Allègre, Céaux d'Allègre, Fix-St-Geney, La Chapelle-Bertin, Monlet et Vernassal ont adopté un schéma de desserte forestière prévoyant la réalisation de pistes forestières en vue de permettre la mobilisation de bois de coupe dans de meilleures conditions.

En 2009, compte tenu des difficultés d'évacuation des bois au mont Bar, les communes d'Allègre, Céaux d'Allègre et Monlet ont jugé qu'il serait souhaitable de réaliser une piste forestière à la base du mont Bar.

Conformément aux décisions du comité de pilotage prises en septembre 2009, la piste n'excédera pas **3m à 3,50m** de large pouvant aller, en cas de besoin, jusqu'à 4 mètres, les souches seront évacuées et le sol ne sera empierré qu'aux endroits le nécessitant et dans un matériau autre que de la pierre de basalte. Par ailleurs, la réglementation de la circulation des véhicules à moteur sera harmonisée sur l'ensemble des communes concernées.

M. le Maire a proposé aux communes de Céaux d'Allègre et de Monlet que la commune d'Allègre assure, par voie de convention, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études et des travaux relatifs à la piste forestière du tour de Bar.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de réaliser cette piste forestière ;
- d'approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage entre les communes d'Allègre, Céaux d'Allègre et Monlet ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ;
- de demander les subventions les plus larges possibles à l'État-Feader et au Conseil général (CG2D).

### **3-Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

#### **Déclaration d'intention d'aliéner :**

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles C-342, C-347, C-348, C-349, C-351 et C-745 sises à Châteauneuf et qu'il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune.

#### **4-Information sur l'activité de la CCPA :**

**SIG** : la vectorisation est en cours de contrôle par les services du cadastre.

#### **5-Informations de la municipalité :**

**Élaboration d'un nouveau règlement de boisement** : la première réunion de la commission a eu lieu le 28 janvier 2011, elle a permis de constituer un groupe de travail qui va travailler à l'élaboration du projet.

**Réflexion sur l'évolution de la carte intercommunale** : M. le Maire rappelle au conseil que le vote de la réforme territoriale prévoit la suppression d'un certain nombre de cantons et une rationalisation de la carte intercommunale. Dans ce contexte, la question de l'avenir de la Communauté de communes des Portes d'Auvergne est posée. Le conseil aura à se prononcer sur les propositions du préfet ; une réflexion sera donc engagée sur cette question.

**Modification du POS** : la commune souhaite étendre la zone NAI aux Doniches pour permettre à trois entreprises locales de s'installer. L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2011.

Séance levée à 22h35.